

Recueil des Actes Administratifs du S.D.I.S. de Saône-et-Loire

Numéro 2019 - 234

publié le 8 janvier 2019

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 8 janvier 2019

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

- * *en version papier*
au Secrétariat de Direction du S.D.I.S.
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

- * *sous forme informatique*
sur le portail informatique du S.D.I.S. accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du S.D.I.S.
http://www.sdis71.fr/base_documentaire/recueils-des-actes-administratifs/

*Pour affichage
le 8 janvier 2019*

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service
"Assistance de la Direction"



Stéphanie MARTIN

SOMMAIRE



ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CA.S.D.I.S.

- Arrêté n° SB/18-2442 établissant la liste d'aptitude après concours pour l'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2018.

ARRETE

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Saône et Loire**

Arrêté établissant la liste d'aptitude après concours pour
l'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers
professionnels session 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2012 relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Saône-et-Loire en date du 2 juillet 2018 décidant d'organiser les concours interne d'accès au grade de sergent au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté n° SB/1491 du 21 juin 2018, modifié par l'arrêté n° SB/18-2148 en date du 26 octobre 2018 portant ouverture et organisation d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels session 2018 ;

Vu le procès-verbal de réunion et la liste d'admissibilité établis par le jury du 23 novembre 2018 ;

2018 ; Vu le procès-verbal de réunion et la liste d'admission établis par le jury du 11 décembre

d'aptitude ; Considérant les vœux des lauréats quant à l'inscription de leur adresse sur la liste

Sur proposition de M. le Directeur Départemental par intérim des Services d'Incendie et de Secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers de Saône et Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} - La liste d'aptitude au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRENOM	ADRESSE	DATE DE 1ERE INSCRIPTION
BOIZARD	Vincent	LES RENAUDS 58360 SEMELAY	11/12/2018
BORGEOT	Baptiste	216 RUE DE LA BERGERIE 71680 CRECHES SUR SAONE	11/12/2018
CARRE	Fabien	14 IMPASSE JEAN JAURES 71230 SAINT VALLIER	11/12/2018
CERDA	Frédéric	27 RUE DU PROFESSEUR ARNAUD 13300 SALON DE PROVENCE	11/12/2018
COSTE	Rémi	188 RUE DU CHABIAN 01990 CHANEINS	11/12/2018
CRETIN	Laurent	3 BIS CHEMIN DU MOIREAU 71530 CRISSEY	11/12/2018
DUMOND	Coralie	LA FAYOLLE 43620 ST PAL DE MONS	11/12/2018
GRANGER	Miléva	1 RUE DES GENETS 71880 CHATENOY-LE-ROYAL	11/12/2018
MEUNIER	Sébastien	49 ROUTE DES TAILLETS 71480 LE MIROIR	11/12/2018
PRINCE	Arnaud	16 RUE DE LA FORET 39260 CRENANS	11/12/2018
RATEAU	Thibaut	2 RUE DE WENDEL 71200 LE CREUSOT	11/12/2018
ROCHE	David	120 CHEMIN DU TREMBLY 42460 COUTOUVRE	11/12/2018

Article 2 - Le Directeur Départemental par intérim du Service d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Saône-et-Loire et transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le 12 DEC. 2018
Le Président du CA.SDIS 71,

Le Président du C.A. S.D.I.S. 71

André ACCARY

